

Atelier d'information

sur le casier judiciaire et la demande de suspension

Contenu de l'atelier

- Le casier judiciaire :
 - Qu'est-ce que le casier judiciaire ?
 - Jeunes contrevenants (dossier adolescent)
 - Les impacts du casier judiciaire et les recours en cas de discrimination :
 - Emploi
 - Études et stages
 - Assurances ;
 - Logement ;
 - Voyages ;
 - Immigration ;
 - Autres impacts ;
 - La demande de suspension du casier judiciaire (pardon):
 - Qu'est-ce que la suspension ?
 - Les avantages de la suspension
 - L'admissibilité et les étapes de la demande
- ◆ Un document d'appui qui résume et complète la formation est remis aux participants

À propos d'Alter Justice

Alter Justice est un organisme à but non lucratif qui offre divers programmes d'intervention, d'information et de soutien à l'intention des personnes touchées par la judiciarisation et la détention dans un établissement correctionnel du Québec (sentence maximale de deux ans moins un jour). L'organisme intervient principalement auprès des personnes judiciarisées et leurs proches afin de leur offrir de l'information vulgarisée sur le fonctionnement du système correctionnel québécois, sur les droits et obligations en milieu carcéral, le casier judiciaire et la demande de suspension du casier judiciaire (pardon). L'organisme vise également à favoriser la réinsertion sociale des personnes judiciarisées en les soutenant dans leurs démarches entourant la demande de pardon.

Objectif de la formation

Informar les personnes des conséquences et de l'impact d'un casier judiciaire et des recours mis à leur disposition lorsqu'elles sont victimes de discrimination. En plus de permettre aux participants d'obtenir de l'information vulgarisée sur le casier judiciaire et la suspension du casier, l'atelier leur permet d'échanger, dans une approche d'éducation populaire, sur les répercussions socioéconomiques du casier judiciaire. Cette prise de conscience donnera l'opportunité aux personnes visées de mieux cerner l'importance de la réhabilitation sociale des personnes judiciarisées et du rôle que chacun peut jouer pour y contribuer.

Durée de la formation

La durée de la formation standard est d'environ 1h30. La durée peut toutefois être adaptée en fonction des besoins.

Des ateliers sur mesure

Nous pouvons adapter notre atelier en fonction des besoins particuliers des participants. Il nous est possible, par exemple, d'animer un atelier sur le dossier adolescent.

Pour plus d'informations

Pour obtenir plus d'information ou pour commander un atelier, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 418 522-4343 ou encore par courriel à info@alterjustice.org.



275, rue du Parvis, bureau 203
Québec (Québec) G1K 6G7

Téléphone: 418 522-4343

Courriel: info@alterjustice.org

Site internet: www.alterjustice.org